

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5273>

Au journal officiel du 1 avril 2015

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mercredi 1er avril 2015

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Charte de l'élu local / Concours d'administrateur territorial / Concours d'animateur territorial / Classement d'une commune comme station de tourisme (Vosges) / Cahier des charges des systèmes particuliers de traitement automatisé de la demande de logement social / Approbation du cahier des charges « Ville de demain - tranche 2 »

[1]

Collectivités territoriales

- Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 [visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat](#) NOR : RDFX1303221L
-

Concours et examens

- Arrêté du 16 mars 2015 [portant ouverture de concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux \(session 2015\)](#) NOR : RDFF1500004A
 - Arrêté du 24 mars 2015 [portant ouverture au titre de l'année 2015 d'un concours externe, d'un concours interne et d'un concours de troisième voie d'animateur territorial par le centre de gestion de l'Allier](#) NOR : INTB1507866A
-

Environnement, développement durable

- Décret du 30 mars 2015 [portant classement de la commune de Contrexéville \(Vosges\) comme station de tourisme](#) NOR : EINI1429481D
-

Logement

- Arrêté du 23 mars 2015 [relatif au cahier des charges des systèmes particuliers de traitement automatisé de la demande de logement social](#) NOR : ETLL1506515A
-

Urbanisme

- Arrêté du 16 mars 2015 [relatif à l'approbation du cahier des charges « Ville de demain - tranche 2 » NOR : PRMI1507129A](#)

[L'intégralité du JORF n°0077 du 1 avril 2015](#)



[1] Photo : © Kret